

tout fut inutile devant le parti pris des opposants. Au 24 avril, on n'était encore arrivé qu'au 15^e article; il en restait 97 à examiner. Pendant quelque temps, on avait cru que le vaisseau allait arriver au port: le voilà rejeté en pleine mer, au milieu des tempêtes, par la coalition du fanatique McCarthy et du libéral Laurier, et l'obstruction déloyale d'une minorité asservie à des passions politiques.

Les élections de 1896. Le règlement Laurier-Greenway

Les députés se séparèrent et les électeurs des sept provinces de la Puissance furent convoqués pour le 23 juin 1896 à l'effet de nommer une nouvelle chambre. Les élections allaient se faire sur la question des écoles catholiques du Manitoba. Au commencement du mois de mai, Sir Charles Tupper remplaça Sir Bowell à la tête du gouvernement fédéral. Son premier acte fut de faire rentrer M. Angers dans le cabinet. Il déclara hautement et à plusieurs reprises qu'il travaillerait de tout son pouvoir "à remédier aux griefs de la minorité catholique romaine de Manitoba en la rétablissant dans la jouissance des droits et privilèges que lui garantit la constitution." "Les lois de 1890, dit-il à Winnipeg même, sont une iniquité. Elles constituent une violation du pacte fédéral qui dit que les Anglais et les Français, les catholiques et les protestants, la majorité et la minorité, les grands et les petits sont égaux devant la loi. J'ai été partie à ce pacte, et je ne serais pas un homme d'Etat digne de ce nom si je consentais à laisser égarer la minorité de Manitoba parce qu'elle est catholique et parce qu'elle est faible."

M. Laurier de son côté déclara solennellement que si le peuple du Canada le portait au pouvoir, "il réglerait" la question des écoles de Manitoba "à la satisfaction de toutes les parties intéressées;" il promit "de réussir à satisfaire ceux qui souffraient," c'est-à-dire les catholiques, et s'engagea "si la conciliation ne réussissait pas, à exercer complètement et en entier le recours constitutionnel que fournissait la loi. (1)"

(1) "Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réclamerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées... Je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment... Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complètement et en entier." Discours devant les électeurs de Saint-Roch, à Québec, reproduit par *l'Electeur*, journal libéral.